



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/5/L.6
15 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 2 de l'ordre du jour

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Allemagne (au nom de l'Union européenne) et Algérie
(au nom du Groupe africain): projet de résolution**

5/... Suite donnée à la résolution 4/8, en date du 30 mars 2007, adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session, intitulée «Suite donnée à la décision S-4/101 du 13 décembre 2006 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire et intitulée “Situation des droits de l'homme au Darfour”»

Le Conseil des droits de l'homme,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur la situation des droits de l'homme au Darfour établi par le groupe d'experts mandaté par la résolution 4/8 du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/5/6);
2. *Prie* le groupe d'experts de continuer son travail pendant six mois et de lui soumettre un rapport mis à jour à sa session de septembre 2007 et un rapport final à la session suivante.
